

**PROCÈS-VERBAL D'UNE ASSEMBLÉE DES MEMBRES
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE
LES JEUNES DÉCOUVREURS, TENUE À BOUCHERVILLE,
LE MARDI 16 juin 2020 À 18H30**

Présences

Marianne Dion-Labrie
Diane Robichaud
Nicole Martel
Cindy Leclerc
Sandra Thibeault
Magalie Dumas
Sarah Labrecque
Louise Gagné
Carole Leroux
Alexandra Demers
Nancy McDuff
Geneviève Richard
Danielle Bilodeau, directrice

Substituts

Marie-Pierre Côté-Portelance
Christian Lamy

Absences

Julie Véronneau, directrice adjointe
Anne-Marie Feletig
Marie-Hélène Paradis

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum (constat 1)

Le quorum étant constaté, l'assemblée est déclarée normalement constituée.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour (adoption 1)

CÉ -19-20-54 SUR PROPOSITION dûment faite par Magalie Dumas, appuyée par Geneviève Richard,

IL EST RÉSOLU d'adopter, à l'unanimité, l'ordre du jour en transformant le point 20 en approbation.

3. Revue, adoption, signature et suivi au procès-verbal du 25 février 2020 (adoption 15)

3.1. Campagne de financement

La campagne « C'est à moi », a récolté un montant de 804.79\$ cette année. Nous reconduisons cette campagne à nouveau pour l'année 2020-2021.

Malheureusement, les campagnes de l'année 2019-2020 n'ont pas rapporté suffisamment de fonds pour pouvoir de continuer à offrir le service d'ergothérapie à nos élèves de préscolaire et première année. La campagne « Sauvons notre ergothérapie », sera donc lancée en début d'année afin de récolter les fonds nécessaires pour pouvoir continuer à offrir ce service.

La campagne de vêtements à l'effigie de l'école est tombée en « stand-by » étant donné que tout a été fermé dû à la pandémie. Madame Dion-Labrie est en attente de 3 soumissions différentes lorsque tout va repartir.

Nous aimerions idéalement la lancer lors de la rentrée, c'est toujours agréable d'avoir un vêtement à l'effigie de l'école quand l'école commence.

Le projet cour d'école sera également revu en septembre lors de la première rencontre du CÉ, afin de voir de quelle façon nous nous y prendrons pour réactiver le projet.

Madame Leclerc lance l'idée de faire une dictée commanditée, campagne qui a été faite dans une école de Sainte-Julie et qui a connu un franc succès. L'idée a été prise en note et sera discutée l'an prochain.

CÉ -19-20-55 SUR PROPOSITION dûment faite par Carole Leroux, appuyée par Marianne Dion-Labrie,

IL EST RÉSOLU d'adopter, à l'unanimité, le procès-verbal du 25 février 2020.

4. Normes et modalités 2020-2021 (approbation 5)

SUR PROPOSITION dûment faite par Alexandra Demers, appuyée Diane Robichaud,

CÉ -19-20-56 IL EST RÉSOLU d'approuver, à l'unanimité, les normes et modalités 2020-2021.
Il n'y a eu aucun changement significatif mis à part la date.

5. Code de vie 2020-2021 (approbation 5)

CÉ -19-20-57

RÈGLES DE CONDUITE ET MESURES DE SÉCURITÉ (CODE DE VIE) / APPROBATION

En vertu de l'article 76 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), le conseil d'établissement approuve les règles de conduite et les mesures de sécurité proposées par le directeur/la directrice de l'école. Ce même article prévoit ce que doivent contenir ces règles, notamment lien avec la lutte à l'intimidation et à la violence.

Le même article 76 prévoit aussi que les règles de conduite et les mesures de sécurité sont présentées aux élèves lors d'une activité de formation sur le civisme que le directeur/la directrice de l'école doit organiser annuellement en collaboration avec le personnel de l'école. Elles sont également transmises aux parents de l'élève au début de l'année scolaire.

Le directeur/la directrice présente le projet Code de vie de l'école, qui inclut ces règles de conduite et mesures de sécurité.

Ce Code de vie a été élaboré avec la participation des membres du personnel, comme le prévoit l'article 77 de la LIP.

Les membres échangent au sujet du projet de Code de vie.

Madame Dion-Labrie demande le vote,

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Magalie Dumas, appuyée par Alexandra Demers, il est résolu à l'unanimité:

D'APPROUVER les règles de conduite et mesures de sécurité, telles que présentées dans le Code de vie de l'école.

6. Principes d'encadrement des frais chargés aux parents et activités éducatives complémentaires 2020-2021 (approbation 5)

CÉ -19-20-58

PRINCIPES D'ENCADREMENT DU COÛT DES FRAIS CHARGÉS AUX PARENTS

Le Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes a adopté la *Politique relative aux contributions financières exigées par les écoles et les centres* conformément à l'article 212.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP). Cette politique s'applique de façon obligatoire à toutes les écoles.

Conformément à l'article 77.1 de la LIP et dans le respect de l'article 7 de la LIP, la direction de l'école a proposé au conseil d'établissement une liste de principes d'encadrement qui seront pris en compte, par le personnel de l'école et la direction d'école, dans le choix des documents visés par le troisième alinéa de l'article 7 de la LIP et dans l'élaboration de la liste du matériel d'usage personnel requis pour les services dispensés par l'école.

Les principes d'encadrement proposés par la direction de l'école seront également pris en compte dans le choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études proposés par les enseignants (art. 96.15 LIP) (art. 110.12 LIP pour le centre);

Les principes d'encadrement proposés sont cohérents avec :

- les différentes politiques de la Commission scolaire des Patriotes balisant certains frais ainsi que leur gestion;
- le projet éducatif de l'école qui a été adopté par le conseil d'établissement (art. 74 LIP) (art. 109 LIP pour le centre);
- les caractéristiques et les attentes de la communauté desservie par l'école (art. 74 LIP) (art. 109 LIP pour le centre);

Le conseil d'établissement a tenu compte des autres contributions qu'il a approuvées ou qui lui sont proposées, lorsqu'il s'est penché sur les principes d'encadrements proposés par la direction d'école (ce considérant n'est pas applicable pour les centres).

Les membres du CÉ ont échangé à ce sujet.

Madame Dion-Labrie demande le vote,

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Carole Leroux, appuyée par Louise Gagné, il est résolu à l'unanimité:

D'ÉTABLIR les principes d'encadrement qui seront pris en compte dans l'élaboration des listes de matériel d'usage personnel, du choix des documents visés par le troisième alinéa de l'article 7 de la LIP et du choix de manuels scolaires et du matériel didactique pour l'année scolaire 2020-2021. Ces principes d'encadrement sont déposés en annexe.

DE MANDATER la direction pour qu'il s'assure que les listes préparées par le personnel de l'école respectent lesdits principes, avant de les approuver et de les déposer au conseil d'établissement.

7. Listes des effets scolaires 2020-2021 (approbation, 5)

CÉ -19-20-59

LISTES DU MATÉRIEL D'USAGE PERSONNEL À ÊTRE ACHETÉS PAR LES PARENTS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021 / APPROBATION

La direction de l'école a proposé au conseil d'établissement, pour approbation, les listes de matériel d'usage personnel requis par l'école, conformément à l'article 77.1 et dans le respect de l'article 7, 3e et 4e paragraphes de la *Loi sur l'instruction publique*;

Les listes proposées par la direction :

ont été élaborées avec la participation des enseignants;
 respectent le *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées* édicté par le Ministère;
 respectent la *Politique relative aux contributions financières pouvant être exigées par les écoles et par les centres*, adoptée par la commission scolaire;
 prennent en compte les principes d'encadrement du coût des documents établis pour 20xx-20xx par le conseil d'établissement;

Madame Demers se questionne sur la pertinence de tenir un magasin scolaire afin de pouvoir effectuer les commandes en lignes, ce qui facilite la vie des parents et assure que tout le matériel commandé est bien celui demandé par les professeurs. Cela a déjà été fait à deux reprises dans les dernières années, mais malheureusement, ce n'était pas quelque chose de clé en main et cela nécessitait beaucoup de temps et d'organisation de la part des personnes qui s'étaient impliquées;

Madame Dion-Labrie demande le vote,

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Alexandra Demers, appuyée par Geneviève Richard, il est résolu à l'unanimité:

D'APPROUVER les listes de matériel d'usage personnel dont l'achat sera demandé aux parents pour 2020-2021 et d'en déposer une copie à être versée en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante.

DE MANDATER la direction pour qu'elle achemine les listes appropriées aux parents.

8. Liste du matériel didactique 2020-2021 (approbation, 5)

CÉ -19-20-60

CHOIX DES MANUELS SCOLAIRES ET DU MATÉRIEL DIDACTIQUE

En vertu de l'article 96.15 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le conseil d'établissement doit être consulté, dans le cadre du budget de l'école, sur le choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'étude;

Les enseignants ont présenté à la direction une proposition concernant le choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement de leurs programmes. Ces manuels et ce matériel sont approuvés par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

Les parents du conseil d'établissement ont pu poser des questions et recevoir des réponses sur les contributions financières exigées qui pourraient découler de ces choix, par exemple, pour des cahiers d'exercices;

Peu de manuels scolaires sont utilisés à notre école, les professeurs créent beaucoup de matériel eux-mêmes. Madame Leroux soulève le point que dans une période de crise comme celle vécue actuellement, les travaux à faire à la maison auraient peut-être été plus faciles à effectuer si les élèves avaient eu des manuels scolaires. Mais encore aurait-il fallu pouvoir les récupérer à l'école, ce qui n'a pas été le cas, de toute façon;

Madame Dion-Labrie demande le vote,

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Marianne Dion-Labrie, appuyée par Sandra Thibeault, il est résolu à l'unanimité:

DE DONNER UN AVIS FAVORABLE quant aux dépenses consécutives au choix des manuels et du matériel didactique dont la liste apparaît en annexe.

9. Entrée progressive des 1^{res} années le 1^{er} septembre 2020 (approbation, 5)

SUR PROPOSITION dûment faite par Nancy McDuff, appuyée par Geneviève Richard,

CÉ -19-20-61

IL EST RÉSOLU d'approuver, à l'unanimité, l'entrée progressive des 1^{res} années et l'envoi de la lettre aux parents.

Les enfants sont donc conviés à une rencontre cette semaine avec les enseignantes de première année afin d'établir un premier contact, puisque cela n'a pas pu être fait à l'école comme d'habitude, dû à la pandémie. Les professeurs des autres niveaux enverront également un courriel à leurs nouveaux élèves pour se présenter. Les enseignantes de 3^e année inviteront les élèves à venir les rencontrer dans la cour, lundi le 22 juin. Les enseignantes de 5^e année, pour leur part, iront sonner aux portes de chacun de leurs élèves afin de se présenter et faire connaissance, également lundi le 22 juin. Présenter les futurs.es enseignants.es est une formule testée dans les dernières années et qui a fait ses preuves, l'anxiété des enfants diminue de beaucoup quand arrive la rentrée, en sachant à l'avance qui est leur professeur. L'an prochain, il y aura 3 groupes de préscolaire et 4 groupes de première année. 6 transferts ont eu lieu au préscolaire et 4 en 6^e année, tous des nouveaux arrivants. Sandra Cournoyer reprend son ancien local à côté du local de Diane Robichaud pour laisser la place au 2^e étage à la nouvelle enseignante de première année, afin que toutes les classes de 1^{ère} année soient ensemble. Alexandra et Frédérique ne reviennent pas en septembre car elles sont en congé de maternité.

10. Dr. Benoît Hammarrenger propose le sujet de conférence: l'anxiété chez l'enfant et l'adolescent à l'automne 2020 (approbation 5)

SUR PROPOSITION dûment faite par Nicole Martel, appuyée par Sandra Thibeault,

CÉ -19-20-62

IL EST RÉSOLU d'approuver, à l'unanimité, la tenue de cette conférence d'une quelconque façon. Sera-t-elle en personne ou virtuelle, tout dépendra de ce que dit la santé publique.

11. Règles de fonctionnement du service de garde (approbation, 5)

SUR PROPOSITION dûment faite par Carole Leroux, appuyée par Nancy McDuff,

CÉ -19-20-63

IL EST RÉSOLU d'approuver, à l'unanimité, les différentes règles de fonctionnement du service de garde. L'utilisation des micro-ondes n'aura probablement pas lieu afin d'éviter de nombreuses manipulations. Les repas froids ou dans un contenant thermos seront donc requis. Il est maintenant possible de faire l'inscription au service de garde et au service de dîneur directement en ligne. Il y a eu quelques accrocs, comme c'était la première fois cette année, mais l'an prochain tout ira bien. Le départ des enfants se fera possiblement différemment au niveau de l'accueil, selon les directives de la santé publique. Nous en sommes à regarder les différentes options possibles. Pour cette année, nous reconduisons le service de garde bonifié, tel que choisi par les parents lors du sondage effectué l'an dernier.

12. Traiteur « Les petits chefs » (approbation, 5)

SUR PROPOSITION dûment faite par Geneviève Richard, appuyée par Alexandra Demers,

CÉ -19-20-64

IL EST RÉSOLU d'approuver, à l'unanimité, la reconduction du service de traiteur selon les normes de la santé publique.

Nous aimons beaucoup le service reçu de la part des « Petits Chefs » et désirons poursuivre avec eux, quitte à ce qu'il y ait différentes clauses d'ajoutées au contrat, tout sera évalué d'ici la rentrée, selon ce que dira la santé publique, car cela implique la livraison des repas ainsi qu'une équipe pour manipuler le tout.

13. Calendrier des sorties lors des journées pédagogiques au service de garde 2020-2021 (information, 5)

Aucune sortie n'aura lieu lors de l'année scolaire 2020-2021. Moins d'enfants sont admis dans les autobus afin de respecter la distanciation, ce qui veut dire que nous aurions besoin de plus d'autobus et cela reviendrait trop cher. L'équipe du service de garde travaille à organiser des journées d'activités intéressantes, qui se tiendront à l'école lors des journées pédagogiques.

14. Organisation scolaire 2020-2021 (information, 5)

Nous maintenons 2 jours et demi en psychologie, il y aura 2 nouvelles personnes pour ces postes. Anne-Marie est de retour en psychoéducation, Audrey Drouin, en orthophonie, est de retour 3 jours/semaine, nous avons toujours 2 enseignantes en anglais, Marie-Christine demeure et une nouvelle enseignante se joint à elle, l'art dramatique demeure également. Le rideau non conforme dans le gymnase sera changé afin de pouvoir offrir un cours d'art dramatique et un cours d'éducation physique en même temps.

15. Contrat ergothérapie 2020-2021 (approbation, 5)

SUR PROPOSITION dûment faite par Alexandra Demers, appuyée par Cindy Leclerc,

CÉ -19-20-65

IL EST RÉSOLU d'approuver, à l'unanimité la reconduction du contrat d'ergothérapie et le choix du contrat se fera selon les directives de la santé publique.

L'ergothérapeute nous offrant le service nous a fait parvenir deux contrats différents, soit le contrat régulier et un contrat révisé « Covid », impliquant moins de proximité et des manipulations différentes, afin de respecter les normes de la santé publique. Il restait 3 séances avant que la pandémie ne débute. Que faire? Allons-nous demander un crédit? Ou encore, Catherine pourrait fournir aux parents une liste d'exercices et d'activités à faire à la maison afin de compléter le tout. Madame Bilodeau va vérifier.

16. Caisse scolaire 2020-2021 (approbation, 5)

SUR PROPOSITION dûment faite par Nancy McDuff, appuyée par Marianne Dion-Labrie,

CÉ -19-20-66

IL EST RÉSOLU d'approuver, à l'unanimité de poursuivre avec la caisse scolaire.

17. Budget de l'école (adoption, 5)

CÉ -19-20-67

BUDGET DE L'ÉCOLE / ADOPTION

L'article 95 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'établissement adopte le budget annuel de l'école proposé par la directrice de l'école, et le soumet à l'approbation de la commission scolaire.

L'article 96.24 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit qu'à la fin de chaque exercice financier, les surplus de l'école, le cas échéant, deviennent ceux de la commission scolaire. Toutefois, la commission scolaire peut, pour l'exercice financier suivant, porter au crédit de l'école ou au crédit d'un autre établissement

d'enseignement ces surplus, en tout ou en partie, si le comité de répartition des ressources en fait la recommandation et que le conseil des commissaires y donne suite.

Le budget annuel de l'école a été présenté au CÉ par la directrice.

Ce budget est basé sur la prévision d'inscriptions pour la prochaine année et il maintient l'équilibre entre d'une part, les dépenses et, d'autre part, les ressources financières allouées à l'école par la commission scolaire et les autres revenus qui lui sont propres.

Les membres du CÉ ont échangé à ce sujet.

Madame Dion-Labrie demande le vote,

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Louise Gagné, appuyée par Geneviève Richard, il est résolu à l'unanimité:

D'ADOPTER le budget annuel de l'école tel que proposé par la directrice pour l'année scolaire 2020-2021, dont une copie est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante;

DE MANDATER la directrice pour faire parvenir une copie de la présente résolution et du budget à la Commission scolaire des Patriotes pour qu'elle l'approuve;

18. Rapport annuel du CÉ, bilan (adoption, 5)

CÉ -19-20-68

RAPPORT ANNUEL DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT ET REDDITION DE COMPTES / ADOPTION

L'article 82 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que le conseil d'établissement (ci-après le CÉ) prépare et adopte un rapport annuel contenant un bilan de ses activités et en transmet une copie à la commission scolaire;

L'article 83 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le CÉ informe annuellement les parents ainsi que la communauté que dessert l'école des services qu'elle offre et leur rend compte de leur qualité;

Le CÉ a préparé un rapport annuel de ses activités pour l'année scolaire 20xx-20xx;

Ce rapport annuel des activités du CÉ, a été présenté aux membres par le président/la présidente;

Les membres du CÉ ont échangé à ce sujet.

Madame Dion-Labrie demande le vote,

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Magalie Dumas, appuyée par Sandra Thibeault, il est résolu à l'unanimité:

D'ADOPTER le rapport annuel des activités du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2020-2021.

DE MANDATER la directrice/le directeur pour transmettre une copie de ce rapport annuel à la commission scolaire au cours des prochains jours et pour le déposer sur le site Web de l'école afin de le rendre public et d'ainsi informer les parents et la communauté.

19. Date de l'assemblée générale de parents avant 18 septembre 2020 (approbation, 5)

SUR PROPOSITION dûment faite par Alexandra Demers, appuyée par Geneviève Richard,

CÉ -19-20-69

IL EST RÉSOLU d'approuver à l'unanimité la tenue de l'assemblée générale, probablement virtuelle, mardi le 15 septembre 2020 à 19h. Des postes sont en élection sur le conseil d'établissement pour la prochaine année, il faudra donc réfléchir à la façon dont le vote sera effectué.

20. Consultation sur la nouvelle mesure (15026) en lien avec les enseignants spécialistes au préscolaire (Approbation, 5)

Cette nouvelle mesure vise l'ajout de 30 minutes de spécialiste par groupe. Le choix s'est arrêté sur l'ajout de 30 minutes supplémentaires d'éducation physique. Ce qui a été proposé par les enseignants.es est que pendant la semaine A, les enseignants d'éducation physique seront présents pour l'heure entière d'éducation physique et à la semaine B, ce sont les enseignantes titulaires et les enseignants d'éducation physique qui seront présents au gymnase pour l'heure d'éducation physique des enfants.

CÉ -19-20-70

SUR PROPOSITION dûment faite par Nancy McDuff, appuyée par Louise Gagné,

IL EST RÉSOLU d'approuver à l'unanimité la nouvelle mesure 15026 selon les termes énoncés ci-dessus.

21. Projet éducatif (Suivi 5)

Le projet éducatif doit être adopté par le CÉ avant le 30 octobre de l'année suivante, ainsi que le plan de lutte contre l'intimidation.

22. Comité cour d'école (suivi 10)

22.1. Comité de financement

Tout est au neutre à cause de la pandémie, ce n'est pas un bon moment pour solliciter les entreprises quand plusieurs luttent pour leur survie et ont des difficultés économiques dues à la crise.

22.2. Plantation d'arbres à l'automne

Nous avons obtenu un budget de 3500\$ afin de planter des arbres dans la cour d'école à l'automne.

23. Service de garde (information 5)

L'équipe du service de garde a travaillé comme service de garde d'urgence à Verchères et à Varennes, en partie. Un système d'envoi de message de la part des parents lorsqu'ils sont à 1 km de l'école sera peut-être testé, cela permettrait de faire préparer les enfants et éviterait trop de personnes en attente pour leurs enfants. Nous allons nous informer à nouveau auprès de la Croix Rouge afin de voir s'il est possible d'offrir le programme « Prêt à rester seul » aux élèves du 2e-3e cycle, lors d'une journée pédagogique.

24. Vie à l'école (information 5)

Préscolaire : La tenue de rencontres virtuelles fréquentes a eu lieu avec les élèves, une petite routine s'est installée, diverses activités, jeux, faire parler les enfants, les faire parler entre eux, activités sur Seesaw, etc. ont eu lieu lors de ces rencontres. C'était un peu moins évident pour les plus petits de comprendre le fonctionnement / parents et enfants ont apprécié.

Premier cycle : Relativement la même chose qu'au préscolaire, les rencontres virtuelles ont débuté assez rapidement, une routine s'est installée, tout a été très positif.

Deuxième cycle : Les professeurs ont vraiment pris leur envol quand il a été clair que l'école ne recommençait pas, avant elles s'affairaient à préparer les classes. La plate-forme utilisée a été changée pour une plus stable, le tout a été très positif pour tout le monde, les enfants aimaient se voir et jaser

avant les rencontres et la majorité des enfants ont assisté à toutes les rencontres.

Troisième cycle : Même chose que pour le deuxième cycle. La majorité des enseignants va essayer Seesaw l'an prochain advenant le fait que des travaux doivent se faire à distance. Les grands avaient besoin d'être rassurés comme ils sont plus vieux et qu'ils regardent les nouvelles, surtout ceux qui s'en vont au secondaire. Les professeurs ont essayé de passer le plus de contenu possible afin que les enfants soient le mieux préparés possible pour le secondaire. Tout le monde se demandait comment célébrer la fin du primaire des grands. Un projet d'album de finissant numérique a été mis en branle et les enfants le recevront dans les prochains jours. Tous les enseignants de l'école feront une haie d'honneur ce vendredi pour les finissants.

25. Comité de parents (information 5)

Deux rencontres virtuelles ont eu lieu pendant la pandémie, 3 sondages ont été effectués sur les différentes technologies utilisées avec les élèves, différentes façons de voir comment faire les rencontres ont été abordées. Une possibilité de faire une réunion sur deux virtuelles a été soulevée. La façon de faire sera à voir en août.

26. Levée de l'assemblée (approbation 5)

CÉ -19-20-71

SUR PROPOSITION dûment faite par Sandra Thibeault, appuyée par Geneviève Richard,

IL EST RÉSOLU de clore, à l'unanimité, la séance du 16 juin 2020 à 21h20.

Marianne Dion-Labrie
Présidente du
Conseil d'établissement

Danielle Bilodeau
Directrice